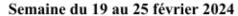
### LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n° 550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°410 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»





En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 25 Février 2024, au moins 683 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES PAGE	S
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
0. INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE, SECURITAIRE, JURIDICIAIRE, GOUVERNANCE ET ENVIRONNEMENT	
I.1.POLITIQUE	.4
I.2. ECONOMIQUE	5
I.3. SECURITAIRE	
I. 3.1. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX ATTAQUES ARMEES	.7
I. 3.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIEES	7
I.4. JUSTICE	7
I.5.GOUVERNANCE	8
I.6. ENVIRONNEMENT	9
II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	9
III.DROITS CIVILS ET POLITIQUES1	
III.1. DROIT A LA VIE	
III.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	11
III.2. 1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LA GENRE	1
III. 3. DROITS A LA LIBERTE	1
III.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	1
III.3.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES	1
IV. DROITS CATEGORIELS1	2
IV.1. DROIT DE L'ENFANT1	2
IV.2. DROIT DE LA FEMME	2
V. CONCLUSION1	3

# SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAGESSA : Agence Nationale de Gestion du Stock Stratégique Alimentaire

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense

CNL : Congrès National pour la liberté

DPE : Direction Provincial de l'Enseignement

**ECOFO** : Ecole Fondamentale

RDC : République Démocratique du Congo

REGIDESO : Régie de Distribution d'Eau

RN : Route Nationale

SOSUMO : Société Sucrière de Moso

VBG : Violence Basées sur le Genre

VBG : Violences Basées sur le Genre

# 0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, économique, sécuritaire, judiciaire, gouvernance et environnement ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques ainsi que sur les droits catégoriels. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 23 personnes tuées dont 3 retrouvés cadavres, 2 personnes enlevées et/ou portées disparues, 7 victimes de VBGs et 2 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 19 femmes et 1 enfant tuée.

I. CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE, SECURITAIRE, JURIDICIAIRE, GOUVER-NANCE ET ENVIRONNEMENT

# I.1. POLITIQUE

# Politique en milieu scolaire en commune Gatara, province Kayanza

Devant la paroisse Gatara, après la deuxième messe dominicale, vers 12 heures, en date du 25 février 2024, colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, Révérien Ndikuriyo, Secrétaire Général du parti CNDD-FDD a promis aux élèves du lycée Gatara de les octroyer des pull overs tout en idiquant que ces habits leur serviront d'uniformes dans des défilés des fêtes nationales. « Muzoze muramenya uko mutambuka rero », a-t-il ajouté, ce qui sous-entend qu'il leur a appelé d'adhérer massivement au parti au pouvoir. Dans son discours, cette autorité du parti CNDD-FDD a avoué qu'il se rendra sur la colline Kariba pour présenter des excuses à la population pour une vache volée quand les combattants du CNDD-FDD encore au maquis. Il a également annoncé que depuis le mois de juillet 2024, les élèves finalistes du cycle post fondamental seront obligés de faire le service militaire obligatoire pendant deux ans avant de commencer les études universitaires. Étaient présents aussi Ferdinand Habimana, secrétaire du parti au pouvoir en province Kayanza, Rémy Cishahayo, Gouverneur de la province Kayanza, Sylvane Gakuyano, admistratrice communale Gatara, Godefroid celui de la commune Kayanza, Benoît Ndayizeye, administrateur de la commune Muhanga et Kanyana Janvière, Administrice Communale Butaganzwa.

### Visite nocturne et paralysie des activités en province Karuzi

Depuis le 19 février 2024, vers 4 heures du matin, des Imbonerakure des communes Bugenyuzi et Buhiga sillonnaient ces collines forçant la population de se rendre aux chefs-lieux de leurs zones respectives pour accueillir Réverien Ndikuriyo, secrétaire général du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ce dernier a commencé sa descente dans la zone Rugazi de la commune Bugenyuzi depuis 5 heures du matin. Selon les mêmes sources, ces descentes étaient prévues également dans la zone Masabo, zone Bugenyuzi de la même commune et les zones de la commune Buhiga. Le jour de la visite de Réverien, quelques Imbonerakure sont restés sur les collines pour traquer quiconque ne se rendra à l'accueil de ce secrétaire général du parti CNDD-FDD. Des ordres ont été donnés par les autorités tant administratives que politiques du parti CNDD-FDD dont Devote, Gouverneur; Thérence Bacebaseme administrateur ; tous les chefs de zones, ainsi que tous les chefs de colline car ils sont tous du parti CNDD-FDD; Mbazumutima chef des Imbonerakure au niveau de la nouvelle commune de Karuzi; Nestor, chef des Ligues du parti CNDD-FDD dans la nouvelle province de Gitega et ancien chef des Imbonerakure en province Karuzi; Innocent, chef des Imbonerakure dans la nouvelle commune de Karuzi; Alexis Bandyatuyaga représentant du parti CNDD-FDD au niveau zonal ainsi que tous les représentants du parti CNDD-FDD sur toutes les collines en province Karuzi arguant qu'aucune activité ne se réalisera qu'après le départ de Réverien Ndikuriyo. Les mêmes sources ajoutent que les écoles publiques et privées ont été aussi fermées dans les deux communes. Les élèves des écoles primaires se sont rendus eux aussi à l'accueil comme des poussins de l'Aigle comme ils les surnomment. Dans les communes Buhiga et

Bugenyuzi, les établissements scolaires sont fermés sous l'ordre du DPE du nom de Ferdinand. Les établissements privés et lycées communaux de Buhiga comme Lycée communal Buhiga, ECOFO Buhiga 3, Lycée Technique la Référence de Buhiga, Ecole le Bon Berger de Buhiga, ECOFO Buhiga I et II ont renvoyé les élèves à la maison pour changer les uniformes et se rendre à la zone Buhiga. Les marchés étaient déserts et fermés depuis le matin du 19 février 2024.

# Des réunions pour la chasse des membres du parti CNL en province Cibitoke, Bubanza et Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 janvier 2024 indique qu'en date du 18 février 2024, des réunions ont eu lieu dans les permanences du parti CNDD-FDD en commune Buganda de 10 heure jusqu'à 12 heures puis dans l'après-midi à Rugombo, province Cibitoke, le même jour dirigé par Déo Nsabimana, responsable des Imbonerakure dans la nouvelle province de Bujumbura. A l'ordre du jour de ces réunions figurait l'enlèvement et l'arrestation des opposants plus actifs en particulier les membres du parti CNL. Etaient présents dans ces réunions, des responsables des Imbonerakure venus de la province de Cibitoke, Bubanza, Bujumbura rural et Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, cette situation d'intolérance politique inquiète les membres de l'opposition qui dénoncent également l'inertie de la justice Burundaise dans la poursuite des présumés auteurs.

# I.2. ECONOMIQUE

### Le Gouvernement du Burundi à l'achat et vente des céréales

ANAGESSA, une Agence Nationale de Gestion du Stock Stratégique Alimentaire au Burundi créée en 2018 par décret n<sup>0</sup> 100/047 du 5 mai. Elle a pour mission de gérer les infrastructures et équipements de stockage existants et des nouveaux à construire dans les provinces selon la production ; assurer la supervision de toutes les activités connexes à la collecte et stockage des vivres pour garantir une réserve alimentaire physique dans le cadre de la lutte contre les disettes.

Depuis le 19 février 2024, elle a procédé à la collecte de la récolte de maïs, cela a été annoncé par la ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme, Mme Marie Chantal Nijimbere dans un point de presse animé mercredi le 14 février 2024. Le ministre a fait savoir que cette année, un kg des grains de maïs s'achète 1700 FBu. Un prix fixé pour soutenir les efforts engagés par des agriculteurs dans l'achat des semences et des fertilisants.

En effet, des conditions imposées aux grands producteurs ont été annoncées afin d'éviter les spéculations des commerçants mal intentionnés qui pourraient s'impliquer dans ce processus pour vendre des récoltes qui proviennent pas de leur culture : un agriculteur qui voudra vendre une récolte de 500 kg et plus doit d'abord justifier qu'il s'agit de sa récolte en présentant tous les bons d'achat des fertilisants utilisées pour produire pareille quantité. Au cas où l'agriculteur aurait utilisé du fumier organique, il doit présenter une attestation de reconnaissance signe par le chef de colline de sa résidence, la ministre a mis en garde les administratifs qui avaliseront les fraudeurs.

Malgré les mesures prises et l'ancienneté de cette structure, elle cumule toujours des échecs, depuis sa création en 2018, ce n'est pas la première fois que le Gouvernement interfère dans la régulation des prix des denrées non stratégiques; la conservation pose un problème par manque de hangars et matériels adaptés de stockage (silos, palettes, ...) dans les provinces, zones et communes de collecte comme l'a annoncé le ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique dans sa réunion du 15 février 2024 avec les Gouverneurs de provinces pour leur implication dans la facilitation de cette collecte. Dans les années passées, il a été constaté des défaillances de la part d'ANAGESSA qui ne compte jusque-là que 3 staffs, liées au manque de suivi des stocks, une insuffisance de hangars, ce qui a occasionné la pourriture de plusieurs quantités de denrées. Signalons que quant aux prix, l'Agence n'a fait qu'aggraver la situation dont le prix des céréales qui ne faisaient que grimper ces derniers jours, alors que la croissance de la production devrait être suivie par la régulation allant à la baisse des prix.

Comme solutions alternatives, le Ministre Martin Niteretse a interpellé les Administratifs à solliciter des hangars dans les zones, communes et provinces de leur ressort, à défaut louer ces derniers.

Quid du déroulement de la collecte depuis le 19 février 2024, des irrégularités ont entouré cette opération de collecte des grains de maïs dans toutes les provinces du pays

En Province Muramvya, la collecte et achat a commencé Mardi le 20 février 2024, pendant les 2 premiers jours, les agriculteurs qui ont présenté leurs récoltes n'ont pas reçu l'argent, chose qui a été corrigé par après. Les agents d'ANAGESSA leur remettaient des reçus contre la quantité vendue, par suite d'un aléa causé par les procédures de retrait à la banque et ils leur ont expliqué qu'ils reviendront toucher leurs frais. Des lamentations de vendeurs indiquant ne pas comprendre cette opération car ils affirment ne pas en avoir été informé. Certains vendeurs aussi se sont heurtés au refus de leur quantité de maïs pour défaut de séchage, mais s'insurgent contre l'appareil humidimètre utilisé pour tester la qualité du maïs qui serait inapproprié, alors que les vendeurs disent avoir séché leur maïs pendant au moins 2 mois. Signalons que nous n'avons pas encore eu l'avis de l'administration. Un constat est que la campagne ne marche pas comme souhaité par L'ANAGESSA. Il semble qu'il y a un boycott de la part des agriculteurs, malgré le prix est relativement élevé (1.700fbu/kg). Ainsi, durant les 6 jours de vente, et selon l'agronome communal de Muramvya, Kwizera Emery, seulement 2.725kg sont déjà vendus dans toutes les 5 zones de la commune de Muramvya soit ; 960kg à Bugarama, 740kg à Ryarusera, 570kg à Muramvya, et 455kg à Shombo. Cette situation est ainsi alors que selon l'agronome communal, 5 tonnes par semaines étaient attendus.

Province Kayanza, commune Muruta sur les différents hangars visités le 19 février 2024, les agriculteurs rencontrés affirment que la collecte s'est mal passée et déploraient que leurs productions du maïs n'ont pas été reçues par suite de l'appareil dit humidimètre en panne. L'agent collecteur affirme que l'ANAGESSA n'a pas encore rendu disponible les matériels destinés à cette activité ni l'argent pour l'achat de ces grains de maïs. Les agriculteurs disent que l'argent gagné dans la vente de ces grains de maïs seraient destinés à la solde des fertilisants et des semences de haricots pour la saison culturale en cours. En cas de retard dans la perception, ils auront du mal à satisfaire ce besoin. Les administratifs communaux s'inquiètent beaucoup du retard du matériel et de l'argent de la part de l'ANAGESSA.

En commune Gatara, la semaine du 19 au 25 février 2024, sur trois zones qui composent la commune Gatara dont la zone Gatara, la zone Ngoro et la zone Mbirizi, la collecte des grains de maïs des agriculteurs par l'ANAGESSA, seule la zone Ngoro collecte ces produits de la population. Michel Niyukuri, agent de l'agence nationale de stock et de sécurité alimentaire parle du manque de balances et de l'appareil dit humidimètre qui vérifie que les grains de maïs sont bien secs. Les agriculteurs de la zone Gatara qui se sont exprimés avec la ligue Iteka à Kayanza grognent qu'ils croupissent dans une misère sans précédent jusqu'à manquer de l'argent pour se payer les fertilisants et les semences de haricots pour semer pendant la saison culturale en cours.

Pour la province Mwaro, les agriculteurs se lamentent de la manière dont cette collecte a été passée l'an 2023. Ils ont vendus leur récolte à l'ANAGESSA, et au moment du semi, ils n'ont pas pu acheter les semences, ils affirment que l'Agence a revendu les semences aux commerçants et pas à eux, le problème de hagars de stock dans la zone Buziracanda, leur récolte a été collectée et stockée en zone Ndava, et au moment de la revente, seule la zone Ndava a été servie au détriment des agriculteurs de Buziracanda et pointent du doigt l'administrateur de Ndava d'avoir priorisée sa zone. A cette date du 19 février 2024 recommandée comme début de la collecte et vente, aucune quantité de maïs n'a été vendue par les agriculteurs.

**Province Makamba**, la période indiquée pour commencer la collecte du maïs, dans les communes de cette province, les agriculteurs n'ont pas vendu leur récolte, ils indiquent que la récolte n'est pas encore bien séchée et ils ajoutent que cette année, la récolte n'a pas été bonne comparativement aux années antérieures.

#### I.3. SECURITAIRE

# I. 3.1. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX ATTAQUES ARMEES

# Seize personnes tuées dont 6 femmes, 10 blessées dont 3 femmes en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 25 Février 2024, vers 22 heures, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, des hommes armés de fusils ont attaqué un ménage en deuil de la famille du feu Emile Ndimurukundo surnommé Mworoha, décédé en date du 19 février 2024 à l'hôpital Roi Khaled. Selon des sources sur place, lors de cette attaque, des dégâts humains et matériels ont été relevées. 16 personnes ont été tuées dont 6 femmes et 5 militaires, 10 personnes blessées dont 4 militaires. Concernant les dégâts matériels enregistrés, 2 véhicules l'un de marque probox immatriculé KA 9323 et l'autre de marque Howo immatriculé F 1339 A ainsi qu'une moto de marque TVS Kayuki, immatriculé IA 0622 ont été incendiés et une permanence du parti CNDD-FDD a été détruite par des roquettes. Le véhicule de type probox incendié appartenait au prénommé Emmanuel, Imbonerakure résidant à Buringa, qui transportait à la morgue de l'un des hôpitaux de Bujumbura Mairie, un corps d'un berger de chèvres du Lieutenant-Colonel Aaron Ndayishimiye qui gardait ses chèvres dans la réserve naturelle de la Rukoko. Il avait été torturé dans la réserve de Rukoko par ces hommes armés avant l'attaque et est par la suite décédé à Buringa suite à cette torture, dans la soirée du 25 février 2024. Selon les mêmes sources, les personnes civiles tuées venaient d'autres endroits pour la préparation de l'enterrement d'Emile Ndimurukundo prévu le lendemain 26 janvier 2024. L'on peut citer 3 sœurs d'Emile dont Maraba Misago et Furu Barendegere vivant en zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke et Mwajuma Irakoze vivant en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Le mouvement armé RED-Tabara a, sur son compte X, affirmé avoir mené cette attaque contre deux positions militaires l'une située à la rivière Mpanda et l'autre chez Joseph Nsabimana surnommé Ndombolo, ancien agent du SNR, tuant 6 militaires, détruisant la permanence du parti CNDD-FDD et saisissant des armes et munitions. Signalons que les corps des victimes ont été conduits à la morgue du Camp DCA passive se trouvant à l'aéroport international Melchior Ndadaye à l'endroit appelé Guantanamo.

Dans un communiqué du gouvernement du Burundi rendu public, Jérôme Niyonzima, Secrétaire Général de l'Etat a donné un bilan de 9 personnes tuées dont 6 femmes et un militaire qui intervenait pour secourir la population qui était en plein deuil, 5 personnes blessées dont 3 femmes, un véhicule incendié avec la dépouille mortelle qu'il transportait à l'un des morgues de Bujumbura Mairie, un véhicule et une moto garés incendiés ainsi qu'une permanence du parti CNDD-FDD vandalisée.

### I. 3.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIEES

# Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 20 février 2024, sur les rives de la rivière Rubonwe séparant les collines de Kiderege de la zone Kazirabageni et Mukubano de la zone Muyange toutes de la commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie en état de décomposition d'un homme non identifié a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, la victime aurait été emportée par les eaux de la rivière Rubonwe surtout que même tous les ponts de cette rivière avaient été emportés par la pluie. La police a exigé son inhumation immédiate.

#### I.4. JUSTICE

# Un procès de flagrance en commune et province Rumonge

Dans l'après-midi du 20 février 2024, vers 16 heures, au TGI Rumonge, il y'a eu procès de flagrance contre 7 membres de la milice Imbonerakure, accusées de fraude de pagnes en provenance de la RDC. Ces personnes ont été classées en trois groupes. Le groupe A est composé d'Anicet Nduwimana et d'Elysée Nduwayo; le groupe B est composé d'Arthur Niyongabo, de Prosper Nimbona, de Benjamin Ndayishimiye et d'Adrien Sibomana et le groupe C composé d'Aimable Hitimana, ancien combattant,

membre influent du parti CNDD-FDD et faisait partie du comité mixte de sécurité au niveau de la province Rumonge. Selon des sources sur place, en date du 18 février 2024, vers 2 heures du matin, dans les eaux du lac Tanganyika de la zone Gatete, le groupe B composé d'Arthur Niyongabo, de Prosper Nimbona, de Benjamin Ndayishimiye et d'Adrien Sibomana a arrêté une pirogue conduit par le groupe A composé d'Anicet Nduwimana et Elysé Nduwayo soupçonnés d'avoir transporté la fraude en provenance de la RDC et ont été conduits au commissariat communal. Le groupe A a voulu donner une corruption de 60 pagnes au groupe B mais ces derniers ont exigé 80 pagnes c'est à dire 20 pagnes par personne après de longues négociations. C'est le propriétaire de ces marchandises qui a appelé la police et s'est évadé. Quant à Aimable Hitimana faisant partie du groupe C a dit au groupe B de lui donner les pagnes reçues comme corruption en disant qu'il allait plaider pour eux chez le Gouverneur et a en vendu 19 sur 80.

Lors du procès de flagrance, Anicet Nduwimana et Elysé Nduwayo ont été accusés d'atteinte à la sécurité de l'économie nationale et ont écopé d'une de peine 2 ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 000 fbu chacun. Arthur Niyongabo, Prosper Nimbona, Benjamin Ndayishimiye et Adrien Sibomana ont été accusés d'extorsion et ont été condamné d'un emprisonnement d'1an et une amende de 100 000 fbu chacun. Aimable Hitimana a été accusé de détournement d'objets saisis et a été puni d'un emprisonnement d'1 an avec amende de 100 000 fbu. Tous sont originaires de la colline de Mutambara, commune et province Rumonge. Ils ont été transférés à la prison centrale de Rumonge en date du 20 février 2024.

# Cinq cent cinquante-huit détenus mise en liberté en province Rutana

En date du 19 février 2024, à la prison de Rutana, le Président Evariste Ndayishimiye, a fait un lancement de la campagne de mise en liberté des prisonniers. Selon des sources sur place, 558 détenus dont 194 prévenus pour des infractions mineurs et 364 condamnés ayant déjà purgé 1/4 de leurs peines, ont été libérés par la grâce présidentielle. Selon les mêmes sources, ce processus de libération des détenus concernés par la grâce présidentielle prononcée le 31 décembre 2023 lors de son discours à la nation, va se poursuivre dans d'autres prisons. Parmi ces détenus libérés, se trouve entre autre Ntiba qui a été accusé de vendre un sac de haricot dont le payement n'a pas été total; Fiacre, chauffeur de Ntiba; Makarena, convoyeur de Ntiba; Ernest accusé d'avoir engrossé une élève de la neuvième année ainsi que Berchimans et Didace, ex- agents de l'OBR Giharo, accusés de la sous-facturation pour avoir sous-estimé le poids du véhicule par rapport à son poids normal.

### I.5.GOUVERNANCE

### Discours d'intimidation du Gouverneur de la province Cankuzo

En date du 20 février 2024, dans Motel Kabeza, au chef-lieu de la province Cankuzo, dans une réunion dirigée par Boniface Banyiyezako, Gouverneur de ladite province, a proféré des menaces et intimidations aux enseignants de les décapiter, les accusant d'avoir envoyé des informations négatives le concernant à une personne qui possède un compte X du nom de King:Umurundi(@Kingburundian). Selon des sources sur place, étaient présents dans cette réunion des enseignants de la DPE Cankuzo; Chantal Irakoze, l'administrateur de la commune Cankuzo; Ferdinand Bazikwankana, procureur de la république à Cankuzo; Jeanne Hakizimana, responsable provincial de l'éducation ainsi que les enseignants de cette province. Selon les mêmes sources, ce Gouverneur a dit qu'il connait trois enseignants qui donnent ces informations à @Kingburundian et qu'il avait même prévu un véhicule de la documentation qui allait les déplacer et les couper les têtes pour les jeter dans le lac Tanganyika n'eût été sa femme qui l'avait entendu appelant le responsable de la documentation et l'a supplié de laisser en vie ces enseignants.

#### I.6. ENVIRONNEMENT

# La vie des réfugiés en danger en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 février 2024 indique que le camp des réfugiés congolais de Kavumu en commune et province Cankuzo est condamné de s'écrouler suite aux eaux de pluie en provenance des toitures qui ont creusé des ravins. Selon des sources sur place, la vie de ces personnes est en danger. Selon des sources policières, trois enfants ont déjà trouvé la mort, emportés par les pluies torrentielles dans ces ravins. Selon les mêmes sources, des réunions de plateforme pour faire face aux catastrophes naturelles constituées par le gouverneur de province, qui en est en même temps le président de la plateforme provinciale, le sous commissaire de protection civile, qui joue le rôle du vice-président, le directeur provincial de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, le représentant provincial du développement communautaire, le Responsable du Centre de Développement Familial et Communautaire(CDFC), le responsable provincial ayant en charge l'eau, l'hygiène et l'assainissement, le docteur provincial du bureau provincial de la santé et les partenaires se tiennent régulièrement il y a quelques années. Ce cas a été à l'ordre du jour à maintes reprises et les autorités administratives, politiques et policières, le HCR sont au courant de la situation mais rien n'a été fait pour une solution à ce problème. Signalons que ce camp renferme plus de 16.000 personnes.

# Deux femmes mortes en commune et province Ngozi

En date du 18 février 2024, vers 13 heures, sur la colline Kinyana, sous-colline Kibande, zone Ngozi rural de la commune et province Ngozi, Marie Nkurunziza âgée de 38 ans et Rose Niyogusenga âgée de 24 ans sont mortes suite à une pluie mêlée du vent violent où l'Eglise des pentecôtistes s'est effondrée sur les adeptes de ladite église. Selon des sources sur place, 18 adeptes de cette église ont été blessés suite à l'incident. Selon les mêmes sources, la police, l'administration, les comités mixtes de sécurité et la croix rouge se sont vite rendus sur les lieux pour l'évacuation des victimes. Les blessés ont été évacués vers l'hôpital de Ngozi et les morts vers la morgue du même hôpital. Selon des sources sur place, en date du 24 février 2024, tous les blessés sont rentrés dans leurs ménages et sont en bonne santé.

# II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

### Pénurie du sucre en commune Nyanza-lac, province Makamba

Depuis le 19 février 2024, en commune Nyanza-lac, province Makamba une pénurie perpétuelle du sucre s'observe alors que la SOSUMO affirme avoir produit une quantité suffisante et l'importation de cette marchandise est prohibée. Selon des sources sur place, un groupe restreint des commerçants dont un prénommé Népomucène désignés par les administrateurs communaux issus du parti CNDD-FDD vendent le sucre une ou deux fois par mois sous la supervision des autorités administratives et de la police. Dans toutes les communes de la province Makamba, personne ne peut acheter plus d'1kg quel que soit son rang social. Des mesures administratives fortes sont mises en place par l'administration à quiconque qui passerait outre cette mesure. Il a été constaté néanmoins que dans certains points de vente, la police impose par force une grande quantité pour revendre le produit à 7000 fbu ou 8000 fbu et les vendeurs n'ont pas de choix.

### Manque d'eau potable dans tous les quartiers du centre urbain de Rumonge

Les habitants des quartiers de la ville de Rumonge peinent pour avoir de l'eau potable. Certains robinets publics ne sont plus approvisionnés depuis plus d'une semaine. Selon des sources sur place, un bidon de 20 litres qui s'achetait à 500 fbu s'achète entre 500 et 1000 fbu selon la distance. A Mugomere, l'un des quartiers du centre urbain de Rumonge où vivent beaucoup de fonctionnaires, pour avoir de l'eau potable, certaines familles affirment qu'elles achètent un bidon de 20 litres à 1000 fbu. A Kanyenkoko, un quartier proche du lac Tanganyika, certains habitants se rabattent dans les eaux du lac Tanganyika. Le même problème d'eau potable est vécu par les habitants du quartier Rukinga.

Ces derniers n'ont pas de marge de manœuvre pour accéder à l'eau potable. Un bidon de 20 litres s'achète à 1000 fbu. Des sources parmi les employés de la REGIDESO à Rumonge font savoir que la cause de la pénurie de l'eau potable dans les quartiers de la ville de Rumonge est une panne sur source située en commune Burambi qui était aménagée pour alimenter en suffisance d'eau la ville Rumonge et ses périphéries. Selon les mêmes sources, des pannes qui surviennent ne sont pas rapidement réparées ce qui met en danger la population des quartiers périphériques de cette commune et ceux riverains du lac Tanganyika. Ces habitants ont le réflexe d'aller puiser de l'eau du lac Tanganyika à chaque pénurie d'eau potable. Ils demandent l'intervention de la REGIDESO pour réparer cette panne pour ne pas s'exposer aux risques d'attraper l'épidémie de choléra, la dysenterie et les vers intestinaux.

# III. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

# III.1. DROIT A LA VIE

# Une personne tuée en commune Songa, province Bururi

En date du 20 février 2024, sur la colline Ndago, commune Songa, province Bururi, Eric Ndayizeye, âgé de 32 ans, conducteur de taxi-moto, originaire de la colline Gisisye, commune Matana, province Bururi a été décapité à coups de machettes par deux militaires du camp Bururi ESO dont Alexandre Bigirimana qu'il transportait. Selon des sources sur place, les présumés auteurs voulaient voler sa moto et Alexandre a été arrêté par la police militaire puis détenu au cachot de l'Institut des Cadres Militaires. Selon les mêmes sources, la victime a été enterrée par sa famille en date du 22 février 2024 en commune Matana. L'autre présumé co-auteur est en cavale et reste introuvable jusque-là.

# Une personne tuée en commune Mbuye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2024, indique qu'en date du 17 février 2024, vers 10 heures, sur la colline Masama, commune Mbuye, province Muramvya, Oscar Mbonihankuye, âgé de 41 ans, membre du parti CNL, a été tué par Éric Ndayizeye, Eraste Niyonzima alias Rasta, Aimable Gahungu, Thierry Harerimana et Donatien Bizimana alias Wariraye, jeunes de la milice Imbonerakure de cette même colline. Selon des sources sur place, la victime se trouvait dans les champs avec sa femme Judith Nijimbere, quand ces Imbonerakure sont arrivés et lui ont demandé de payer une amende de 180.000fbu car il s'était absenté aux travaux communautaires. Quand la victime a dit qu'elle ne pouvait pas avoir cette somme, ces Imbonerakure l'ont ligoté et l'ont jeté dans la rivière Mubarazi qui se trouve à côté du lieu du crime et sont partis. Sa femme a crié au secours pour alerter les voisins qui ont cherché le cadavre mais en vain jusqu'à ce jour. Selon les mêmes sources, en date du 19 février 2024, la femme de la victime est allée se plaindre chez l'administrateur communal de Mbuye Evelyne Ndayisasirire le lendemain et les 5 Imbonerakure, présumés auteurs du crime ont été convoqués par l'administrateur pour audition, et la police les ont détenus dans le cachot de la police communal. Signalons que la population de cette localité n'espère rien quant à leur sanction car ils devraient être conduits immédiatement au parquet de Muramvya pour jugement de flagrance.

# III.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

### III.2. 1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LA GENRE

# Tentative de viol en commune Mukike, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 janvier 2024 indique qu'en date du 16 février 2024, vers 8 heures du matin, sur la colline Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, Stany Miburo, policier au poste de police de Mukike a voulu violé Christella Ndayishimiye, âgée de 16 ans, élève en 2ème langues poste fondamentale au lycée communal de Rukina. Selon des sources sur place, le présumé auteur a pris une moto avec cette fille et se sont dirigés vers le poste de police. Arrivés à la position, ils se sont dirigés dans la maison du poste et Stany a commencé à la déshabiller mais la fille a refusé tout en criant au secours et ceux qui étaient dehors sont intervenus. Selon les mêmes sources, le policier a pris le fusil et ceux qui étaient dehors ont appelé Frédéric Manirakiza, administrateur de Mukike et le prénommé François, commissaire communal pour intervenir et se sont eux qui ont réussi à faire sortir la fille de la maison. Ce policier a été interrogé par son chef hiérarchique mais il n'a pas été poursuivi pour ce cas de tentative de viol.

### III.3. DROIT A LA LIBERTE

### III.3.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES

# Un membre du parti CNL enlevé en commune Buganda, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 janvier 2024 indique qu'en date du 13 février 2024, vers 16 heures, sur la colline Ruhagarika, au chef-lieu de la commune Buganda, province Cibitoke, Jacques Manirakiza, membre du parti CNL a été enlevé par Rénovat Ntungicimpaye, responsable du SNR en province Cibitoke, accompagnés par des Imbonerakure de Buganda dont Eric Nduwayo et Pascal Niyonkuru. Selon des sources sur place, la victime était dans un salon de coiffure au chef-lieu de cette commune. Selon des sources sur place, Jacques a été conduit par ce responsable dans un endroit inconnu.

### Un membre du parti CNL enlevé en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 21 février 2024, vers 20 heures, sur la colline Kagwema, commune Gihanga, province Bubanza, David Bamporiki, membre du parti CNL a été enlevé par des Imbonerakure dirigé par Olivier Nahimana, responsable des Imbonerakure en commune Gihanga. Selon des sources sur place, David était dans un bistrot où on vend la boisson locale Fangas et a vu deux policiers sortir d'un véhicule Toyota Hilux sans plaque d'immatriculation venus vers lui et lui ont arraché son téléphone portable. Olivier Nahimana, responsable des Imbonerakure en commune de Gihanga a menacé de tirer sur la population qui voulait secourir la victime. Olivier avec ces autres Imbonerakure ont dit à la victime que Philippe Masabarakiza, commissaire communal de Gihanga à besoin de lui. Selon les mêmes sources, la victime s'est défendu mais en vain. David Bamporiki a été embarqué dans un véhicule Hilux sans numéro d'immatriculation qui a pris la RN5, direction Bujumbura. Olivier Nahimana accusait la victime de coopérer avec des groupes rebelles après avoir refusé d'intégrer le parti CNDD-FDD comme le lui avait suggéré. La victime reste introuvable par sa famille et ses amis depuis ce jour.

### III.3.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

# Un membre du parti CNL arrêté en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 janvier 2024 indique qu'en date du 12 février 2024, vers 14 heures, sur la colline Munyika II, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, Benoît Nduwayo, membre du parti CNL, a été arrêté par Rénovat Ntungicimpaye, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, Rénovat était à son lieu de travail où il vendait des objets dans un Kiosque. Rénovat a été conduit au cachot du SNR à Cibitoke.

### Un membre du parti CNL arrêté en commune Giharo, province Rutana

En date du 12 février 2024, vers 10 heures, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Oscar Cubwa, membre du parti CNL sur la colline Butezi, a été arrêté par Damas Ntigahezwa surnommé Kibezi, chef de zone Butezi, en commune accompagné par Bosco Ciza, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Butezi. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs ont appelé Oscar Cubwa pour qu'il leur rejoigne au marché de Butezi communément appelé Kurubaho, pour une communication urgente. Arrivée au marché, ils avaient prévus une moto et lui ont exigé de monter dessus et l'ont conduit à la police communale et le prénommé Gilbert, OPJ les a accueillis pour audition. Le chef de zone a accusé la victime de tenir des réunions nocturnes et possession illégale d'armes. Selon des sources sur place, l'OPJ à son tour, il les a demandés s'ils l'ont attrapé en pleine réunion nocturne et de lui montre ce qui prouve qu'Oscar Cubwa possède des armes. Selon les mêmes sources, suite au désaccord entre l'OPJ et le chef de zone Butezi. Bosco Ciza a alors téléphoné Rénovat Hakizimana, chef du parti CNDD-FDD au niveau communal, et ce dernier a obligé l'OPJ de détenir Oscar Cubwa au cachot de police de Giharo.

# IV. DROITS CATEGORIELS

#### IV.1. DROIT DE L'ENFANT

# Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rusaka, Province Mwaro

En date du 20 février 2024, sur la colline Mahonda, commune Rusaka, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une fosse d'une latrine. Selon des sources sur place, les passants ont été alertés par des cris d'un bébé se trouvant à l'intérieur de la fosse de la latrine. Selon les mêmes sources, la population a essayé de sauver ce bébé mais en vain. Sa mère a été identifiée, elle s'appelle Émelyne Nimfasha âgée de 22 ans, cultivatrice et habite sur la même colline de Mahonda. Elle a été arrêtée par la police du commissariat communal de Rusaka où elle se trouve encore jusqu'aujourd'hui. Le corps sans vie du bébé a été enterré par les membres de la famille du présumé auteur du crime accompagnés par leurs voisins.

### IV.2. DROIT DE LA FEMME

### Une femme tuée en commune Kabezi, province Bujumbura rural

En date du 23 février 2024, vers 1 heure du matin, sur la sous-colline Rutonde, colline Migera, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Lydia Irishura, âgée de 42 ans, membre du parti CNDD-FDD a été tuée par son mari Raymond Ncamubinige, âgé de 45 ans, commerçant des poissons, membre du parti CNDD-FDD, un de cinq élus collinaires membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Raymond a découpé la tête de sa femme à l'aide d'une hache et a aussi enfoncé une lance dans sa poitrine. Le présumé auteur de ce crime a accusé sa femme d'infidélité et avait déjà été divorcé avec deux femmes et Lydia était la troisième. Selon les mêmes sources, les voisins ont indiqué qu'ils se chamail-laient souvent. Le présumé auteur a pris fuite après ce forfait.

### Une femme tuée en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 février 2024 indique qu'en date du 4 février 2024, sur la colline Kabuye, commune et province Makamba, Françoise Ndayishimiye alias Gahuzenge a été tuée à coups de bâtons lui infligés par ses voisins. Selon des sources sur place, trois auteurs présumés, tous originaires de la province Gitega, récemment installés sur cette colline, ont été arrêtés par la police et détenus au cachot du commissariat communale pour enquête tandis que les autres ont pris fuite vers la Tanzanie.

# Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Makamba

Dans la matinée du 22 février 2024, sur la sous colline Gatwenzi, colline Nyabigina, commune et province Makamba, un corps sans vie de Triphonie Misago a été retrouvé allongé dans sa maison par ses voisins. Selon des sources sur place, la victime ne vivait pas en bon terme avec son mari Emmanuel Niyonzima. Selon les mêmes sources, le mari de la victime a expliqué que la victime s'est suicidée à l'aide d'une corde suspendue sur la charpente de leur maison. Emmanuel Niyonzima a été arrêté et est détenu au cachot du commissariat communal de police à Makamba pour enquête.

# IV. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de traduire en justice leurs auteurs présumés sans parti pris.